

Article 1 Organismes

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires (Cnous-Crous) organise un concours national de nouvelle en partenariat avec les universités de Lille 1, 2 et 3, l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, l'université d'Artois, l'université du Littoral Côte d'Opale et la Fédération universitaire et polytechnique de Lille.

Le Crous de Lille pilote le projet.

Article 2 Forme et nature

La forme choisie pour le concours est celle de la nouvelle, à savoir : un récit bref comportant peu de personnages et un temps fort autour duquel la trame narrative se construit.

Par ailleurs, elle doit se conformer aux caractéristiques suivantes :

- Il doit s'agir d'une œuvre originale non publiée, individuelle et comportant un titre et indiquant le nombre de mots (2 500 mots au maximum).
- Le document doit être écrit en français, anonyme, soigné, dactylographié et paginé.

Article 3 Candidats

Le concours de la nouvelle est ouvert à tous.

Article 4 Modalités de participation

La participation requiert l'envoi d'un dossier complet d'inscription comprenant :

- La nouvelle en cinq exemplaires anonymes qui ne seront pas retournés à l'auteur.
- Le formulaire d'inscription (à télécharger sur le site de l'action culturelle du Cnous et des Crous, ou disponible dans les services culturels des Crous).
- La lettre d'autorisation de publication (à télécharger sur le site de l'action culturelle du Cnous et des Crous, ou à disposition dans les services culturels des Crous).

Tout participant s'engage à faire parvenir au Crous une nouvelle :

- dont il est lui-même l'auteur ;
- qui n'a pas été primée dans un autre concours ;
- qui n'a pas fait l'objet de publication préalable, ni de contrat d'édition à venir.

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Les nouvelles adressées ne devront en aucun cas porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morales.

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.

Les candidatures ne peuvent être envoyées qu'à un seul Crous (Crous de rattachement ou Crous de Lille).

La date de clôture des inscriptions est fixée au 18 mars 2013.

Article 5 Processus de sélection

Dans chaque Crous, un jury composé de professionnels du livre (libraire, bibliothécaire, éditeur, écrivain), d'enseignants et de lecteurs avertis, effectuera une sélection régionale, sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Dans le cas contraire, les Crous adresseront directement les candidatures au Crous de Lille (**avant le 1^{er} avril 2013**).

Les Crous enverront les deux nouvelles retenues au Crous de Lille qui organisera la pré-sélection nationale des nouvelles.

Les nouvelles ainsi sélectionnées (environ une vingtaine) seront ensuite présentées au jury national, en vue de l'attribution des prix nationaux.

Les membres du jury seront guidés dans leurs choix par un ensemble de critères communs : originalité de l'histoire, qualité du style, émotions dégagées par le texte et respect de l'orthographe et de la grammaire.

Article 6 Prix

Composition des prix :

- **1^{er} prix : 2 000 €.**
- **2^e prix : 1 000 €.**
- **3^e prix : 500 €.**

Les prix seront remis lors d'une cérémonie qui aura lieu courant décembre 2013. Les meilleures nouvelles seront éditées et diffusées.

Les auteurs de nouvelles sélectionnées seront informés à leur adresse personnelle et invités aux remises de prix. La présence des lauréats est fortement souhaitée.

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Article 7 Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 8 Autorisations et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'enregistrement donné. Le Cnous et les Crous ne sauraient être rendus responsables des retards et des pertes d'envois du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté. Chaque candidat s'engage à fournir une attestation de responsabilité civile, pour la participation aux manifestations éventuelles.

Les concurrents autorisent le réseau des œuvres universitaires et scolaires à utiliser librement les nouvelles qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrit, électronique ou audiovisuel, à savoir :

- Parution dans les publications des Crous, la lettre du Cnous et des Crous ou dans les supports de nos partenaires.
- Sites internet du Cnous et des Crous et intranet.
- Toute publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants.
- Utilisation des nouvelles après le concours (informations liées au concours étudiant de la nouvelle).

Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droits d'auteurs.

Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement, le réseau des œuvres universitaires et scolaires s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser leurs textes qu'avec leur autorisation préalable.

Article 9 Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Date de clôture des inscriptions : 18 mars 2013.